

tages et ces nombreuses sources de richesses dont jouit notre pays.

Je ne veux pas retenir la Chambre trop longtemps, mais je dois brièvement parler du paragraphe du discours du Trône qui a trait au cens électoral. Inutile pour moi de dire combien je regrette profondément d'apprendre que le gouvernement de ce pays promet d'adopter une loi qui mettra le parlement du Canada dans la position la plus humiliante dans laquelle s'est jamais trouvé le parlement d'un pays civilisé. Or, M. l'Orateur, ce droit inaliénable qu'ont les membres d'une grande législature, comme celle de la confédération du Canada, ce droit d'adopter un acte électoral qui permettra d'élire des députés fédéraux d'après un cens électoral uniforme; ce droit doit leur être enlevé et confié à une demi-douzaine de législatures locales qui pourront manipuler à leur gré le cens électoral fédéral. Le mot manipuler est-il trop fort? Eh bien! M. l'Orateur, je me souviens d'un fait connu de l'honorable ministre des Finances (M. Fielding), au sujet de la manière dont la législature de la Nouvelle-Ecosse a agi relativement au cens électoral. Avant que nous eussions un acte du cens électoral fédéral, un changement fut ouvertement et ostensiblement fait par cette législature à l'acte du cens électoral local, de manière à affecter la représentation du parlement fédéral, et la loi contenant ce changement fut abrogée avant les élections provinciales.

Vous voulez adopter le cens électoral des diverses provinces, et en vertu d'un semblable système, que peut-il arriver? Supposons que ce parlement soit à la veille d'expirer, et les élections, sur le point d'avoir lieu; vous permettez aux législatures provinciales du pays, de se rassembler et d'adopter une loi dans l'intérêt de leur parti, sans avoir aucune garantie qu'elles se serviraient de cet acte électoral pour les élections de leur propre législature. Il est possible que semblable chose arrive comme cela a eu lieu dans la province de la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'elle a adopté un acte relatif aux élections fédérales, et une fois les élections fédérales finies elle a abrogé cette loi électorale, et remis en vigueur celle qui existait auparavant.

Inutile pour moi de vouloir démontrer à l'honorable premier ministre, qu'une loi de ce genre ne peut, dans l'ordre des choses naturelles, que rabaisser la dignité de cette Chambre.

Tous les membres de cette Chambre, au lieu de siéger comme aujourd'hui au même titre, seront choisis, les uns en vertu d'un cens électoral, les autres en vertu d'un autre cens électoral tout à fait différent. Sans doute, je serais heureux de trouver le moyen d'éviter les dépenses considérables qu'entraîne la loi du cens électoral, mais je crois que ce parlement rétrograderait en abandonnant le pouvoir de contrôler le sens d'éligibilité des hommes qui doivent élire les membres de ce parlement pour le confier à des personnes qui exercent leurs fonctions à des centaines de milles de distance.

Il me fait extrêmement plaisir, M. l'Orateur, d'approuver une proposition de mon honorable ami. Je suis heureux de constater, et je le déclare sans hésitation, que le ministre de l'Agriculture (M. Fisher), a consacré de la manière la plus efficace beaucoup de temps, d'intelligence et d'énergie à développer une des plus grandes industries de ce pays. Et c'est rendre justice à l'honorable ministre (M. Fisher), que de dire qu'il n'a fait que suivre la voie tracée par ses prédécesseurs. Je suis

Sir CHARLES TUPPER.

certain que le ministre de l'Agriculture avouera devant cette Chambre, qu'il a trouvé en M. Robertson, nommé par le gouvernement précédent, un fonctionnaire zélé et compétent qui consacre ses grandes aptitudes et son infatigable énergie au développement de nos industries agricoles.

Je me réjouis de voir l'honorable ministre de l'Agriculture aborder avec une telle vigueur, la question des entrepôts frigorifiques et toutes les questions qui relèvent de son département et de constater les heureux efforts que fait le gouvernement dans le but de développer la politique de ses prédécesseurs.

L'honorable député qui a proposé l'adresse s'est plaint de ce qu'on n'a point fait de Halifax un port d'hiver pour les navires océaniques. Que mon honorable ami lise les quelques remarques que j'ai faites en cette chambre à la dernière session, au sujet du service transatlantique rapide, il verra que le gouvernement précédent n'a rien épargné pour atteindre ce but. Avant de quitter le pouvoir nous avions jeté les bases d'un contrat avec M. Allan, en vertu duquel tous leurs navires devaient être pourvus de vastes appareils frigorifiques pour que les produits de nature périssable de ce pays fussent transportés sur le marché anglais en peu de temps et dans le meilleur état possible.

Le discours du Trône traite d'un autre sujet auquel je désire faire une simple allusion, car ce sujet est pour tout Canadien une source de légitime orgueil et de légitime satisfaction. Je veux parler de la contribution du Canada au fonds de secours des victimes de la famine dans l'Inde. L'enthousiasme avec lequel le journal le *Star* de Montréal a pris en mains ce projet, l'a préconisé de jour en jour et l'a mené à bonne fin, mérite les remerciements non seulement de cette Chambre, mais du pays tout entier, car aujourd'hui le *Star* est en mesure d'annoncer que la souscription que lui seul a recueillie, est d'au moins \$50,000. Eh bien! je dis que le propriétaire d'un journal, qui consacre, comme l'a fait le propriétaire du *Star*, son intelligence et ses ressources à une œuvre aussi importante, mérite et recevra les remerciements de cette Chambre et de tout Canadien patriote.

Le discours du Trône traite ensuite de l'Acte des pensions de retraite et de l'Acte du service civil. Je crois qu'il est grandement temps pour nous d'aborder ces questions. Je ne crains pas de dire, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, que le Canada a droit d'être fier de son service public.

Naturellement nous ne pouvons prendre l'Angleterre comme terme de comparaison, mais je ne vois aucun pays dans la même position que le nôtre, possédant un service public composé d'hommes plus habiles, plus laborieux et plus fidèles à leurs devoirs. Il y a peut-être quelques exceptions; mais pris dans son ensemble, le service public du Canada, que j'ai eu occasion de bien connaître, ayant dirigé plusieurs départements, a mérité de plus en plus non respect par son intelligence, son travail et sa haute intégrité. Or le gouvernement vient de porter à ce service une atteinte des plus sérieuses et des plus préjudiciables. Quoi de plus propre à abaisser le niveau du service public et à empêcher les personnes qui le composent, de consacrer à leurs importantes fonctions le meilleur de leur intelligence et de leur énergie, que la conduite du gouvernement actuel.

Où, M. l'Orateur, parlons des pensions de retraite: les honorables membres de la droite en ont